

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**Séance du lundi 19 avril 2021
N° CP-2021-4-11-1**

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR L'APPEL À PROJETS 2021 DU CONTRAT DE VILLE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - 2015-2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/84 du 6 juillet 2015 relative à l'adoption des conventions cadre des contrats de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/120 du 9 décembre 2019 relative à la rénovation des contrats de ville 2015-2022 des Quartiers Prioritaires de la Ville de Saverne, de Haguenau-Bischwiller et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- D'attribuer au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 317 325 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe (Annexe A) à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- D'autoriser le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER en sa qualité de membre du conseil d'administration (CA) du Centre Socio-Culturel (CSC) Au-delà des ponts et du CSC du Neuhof, Monsieur Yves LE TALLEC en tant que membre du CA du CSC L'escale, Monsieur Serge OEHLER en tant que membre du CA du CSC Victor Shoelcher, Madame Catherine GRAEF-ECKERT en tant que membre du CA du CSC L'albatros, Madame Martine JUNG en tant que membre du CA du CSC de l'Elsau, Monsieur Jean-Philippe MAURER en tant que membre du CA du CSC la Meinau et Madame Françoise PFERSDORFF en tant que membre du CA du CSC Fossé des treize et du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Bas-Rhin, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité